

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller
Est absent : M. Gilbert Morneau, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Julie Garon, directrice générale adjointe, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 9 h 30.

Annulée voir réso
2010-11-192

RÉSOLUTION 2010-10-180 EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant les offres de service reçues.

Considérant les candidats reçus en entrevue.

Considérant le désistement de l'un des candidats reçus en entrevue.

Considérant la formation et l'expérience pertinentes de monsieur Jonathan Soucy.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Soucy à titre de préposé à l'entretien ménager. Le début de l'emploi est fixé au 12 octobre 2010. Le salaire horaire est celui établi à l'échelle salariale. La semaine de travail peut varier de 20 à 40 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PRIORITÉS RETENUES À PRÉSENTER À MADAME NORMANDEAU

- Réfection du chemin des Chalets.
- Amélioration de l'intersection de la route 295 Nord et des rangs 1 et 2 (Lac Sauvage).
- Mise en place d'une tour pour l'accès à la téléphonie cellulaire.

RÉSOLUTION NO 2010-10-181 RESPONSABLE DU PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de mandater madame Juliette Côté à titre de responsable du dossier « Projet de politique familiale ». À cet égard, madame Côté est désignée pour demander la subvention disponible pour la réalisation du projet de politique familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 15.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale adjointe